



AVIS N° 2026-076/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRR-AT/SRR/SA DU 06 JUILLET 2026

PORTANT AUTORISATION DE :

- 1) PROROGATION DES DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES ET PROPOSITIONS DES ATTRIBUTAIRES « LGP CONCEPTION & CONSTRUCTION », « AYOMIDE INTERNATIONAL SARL », « GOLDEN SOLUTIONS », « SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) », « GDTT SARL », « GROUPE CRISTAL SERVICES », GROUPEMENT « CECI/MYS-IDEE IC », « KINGBO DE MARDOCHEE », CABINET « EXPERT DEV SARL » ET BUREAU D'ETUDES « BEI CORP BENIN » ;
- 2) POURSUITE DES PROCEDURES CI-APRES :
 - ❖ APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°T_DST_122441 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE DE TORI-GARE DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO ;
 - ❖ DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX N°T_DST_122398 RELATIVE A LA CONSTRUCTION PARTIELLE DE LA CLOTURE DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE DENOU DANS L'ARRONDISSEMENT D'AZOHOUE-ALIHO, COMMUNE DE TORI-BOSSITO (LOT 1) ;
 - ❖ DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX N°T_DST_122507 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PLACE PUBLIQUE A WANHO ;
 - ❖ DEMANDE DE PROPOSITIONS N° PI_DST_122602 POUR LA REALISATION DES MISSIONS D'ETUDES DE FAISABILITE DE CONTROLE ET DE SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE REGULATION,

- Vu la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- vu le décret n°2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2020-596 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'ouverture et d'évaluation ;
- vu le décret n°2020-597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin ;
- vu le décret n°2020-598 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction nationale de contrôle des marchés publics ;
- vu le décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix ;
- vu le décret n°2025-296 du 21 mai 2025 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

vu le décret n°2025-022 du 29 janvier 2025 portant nomination du Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

Ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Considérant que par lettre n°2/22/124/C-TB/PRMP/SP-PRMP/2026 du 23 juin 2026, enregistrée au Secrétariat administratif de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) à la même date, sous le numéro 1421-26, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la commune de Tori-Bossito a saisi l'ARMP d'une demande d'autorisation de prorogation des délais de validité des offres et de poursuite des procédures de passation de quatre (04) différents marchés dont deux (02) sont organisés chacun en 5 lots ;

Que dans sa requête, la PRMP de la Commune de Tori-Bossito expose ce qui suit :

« Dans le cadre de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés 2025, la commune de Tori-Bossito, plusieurs procédures de passation des marchés ont été régulièrement conduites jusqu'à la phase de contractualisation. Il s'agit des marchés ci-après :

1. Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National N°2/22/006/C-TB/PRMP/SP-PRMP/SE/CCMP/RST/2024 du 14 Mai 2025 relatif aux Travaux de réhabilitation du Centre de Santé de Tori-Gare dans la Commune de Tori-Bossito en 5 lots.

Lot	Marché	Attributaire
1	Travaux de reconstruction de la maternité du centre de santé d'arrondissement de Tori-Gare dans la commune de Tori-Bossito.	LGP CONCEPTION & CONSTRUCUTION
2	Travaux de réhabilitation du nouveau dispensaire et de la pharmacie du centre AYOMIDE de santé d'arrondissement de Tori-Gare	AYOMIDE INTERNATIONAL SARL
3	Travaux de réhabilitation et de construction de l'ancien dispensaire, des clôtures et de réalisations des VRD au centre de santé d'arrondissement de Tori-Gare	GOLDEN SOLUTIONS
4	Travaux de construction d'un logement infirmier et d'un bloc de toilettes à quatre cabines au centre de santé d'arrondissement de Tori-Gare	SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE _ (SIIC)
5	Travaux de construction d'un logement sage-femme au centre de santé d'arrondissement de Tori Gare.	GOLDEN SOLUTIONS

2. La Demande de Renseignements et de Prix n°2/22/016/C-TB/PRMP/SP-PRMP du 24 octobre 2024 relatif aux travaux de réfection de modules de salle de classe plus bureau et magasin et de construction partielle de la clôture de l'Ecole Primaire Publique de Dénou dans l'arrondissement d'Azohoue-Aliho, commune de Tori-Bossito (Lot 1 et 2).

Lot	Marché	Attributaire
1	Construction partielle de la clôture de l'Ecole Primaire Publique de Dénou dans l'arrondissement d'Azohoue-Aliho, commune de Tori-Bossito	GDTT SARL
2	Exécuté	

3. La Demande de Renseignements et de Prix n°2/22/021/C-TB/PRMP/SP-PRMP/SE/CCMP/DST/2025 du 03 décembre 2025 relatif aux travaux de construction d'une place publique à Wanho.

Marché	Attributaire
Travaux de construction d'une place publique à Wanho	GROUPE CRISTAL SERVICES

4. DAO N°2/22/021/C-TB/PRMP/SP-PRMP/SE/CCMP/DST/2025 du 03 décembre 2025 pour la réalisation des missions d'études de faisabilité de contrôle et de suivi des projets d'infrastructures dans la commune de Tori-Bossito (5 lots)

Lot	Marché	Attributaire
1	Mission d'études technique de faisabilité pour les travaux de construction d'une aire d'abattage et d'inspection des animaux dans la commune de Tori-Bossito.	GROUPEMENT CECI/MYS-IDEE IC
2	Mission d'études technique de faisabilité pour les travaux d'aménagements de la devanture de l'arrondissement et du commissariat de Tori-Bossito de la commune de Tori-Bossito	KINGBO DE MARDOCHEE
3	Mission d'études technique de faisabilité, de contrôle et de suivi du projet de construction de la clôture plus guérite et aménagement du cimetière communale d'Asouako sur financement pluriannuel dans la commune de Tori-Bossito	CABINET EXPERT DEV
4	Mission d'études techniques de faisabilité pour la réalisation du marché d'ananas dans la commune de Tori-Bossito.	KINGBO DE MARDOCHEE
5	Mission d'étude de faisabilité plus réalisation des poteaux d'incendie pour le compte de la mairie de Tori-Bossito.	BUREAU D'ETUDES BEI CORP BENIN

1. Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National N°2/22/006/C-TB/PRMP/SP-PRMP/SE/CCMP/RST/2024 du 14 Mai 2025 relatif aux Travaux de réhabilitation du Centre de Santé de Tori-Gare dans la Commune de Tori-Bossito,

Pour ce marché, les fiches de disponibilité des crédits et d'engagements n'ont pu être émises par la Direction des Affaires Administratives Financières parce que le marché tel qu'alloté, ne permettait pas au logiciel GBCO d'établir lesdites fiches de crédits pour chaque lot.

Il a fallu attendre le budget exercice 2026 pour y prévoir les marchés conformément aux différents lots avant que le GBCO ne puisse permettre au DAAF d'éditer les fiches de disponibilités de crédits et d'engagement de crédits en 2026.

Or le budget exercice 2026 de la commune a été approuvé le 11 mars 2026, et le Plan de Passation des Marchés en vigueur publié le 13 avril 2026 par la Direction Départementale de Contrôles des Marchés Publics.

2. Demande de Renseignements et de Prix n°2/22/016/C-TB/PRMP/SP-PRMP du 24 octobre 2024 relatif aux travaux de réfection de modules de salle de classe plus bureau et magasin et de construction partielle de la clôture de l'Ecole Primaire Publique de Dénou dans l'arrondissement d'Azohoue-Aliho, commune de Tori-Bossito (Lot 1 et 2)

Pour le lot 1, l'imputation budgétaire a été mal inscrite dans le budget de 2024 (23312 inscrit au lieu de 23313).

Il a fallu attendre la correction de l'imputation budgétaire dans le budget 2026 et la mobilisation des ressources pour établir enfin lesdites fiches de disponibilités de crédit.

3. Demande de Renseignements et de Prix n° 2/22/021/C-TB/PRMP/SP/PRMP/SE/CCMP/DST/2025 du 03 décembre 2025 relatif aux travaux de construction d'une place publique à Wanho.

Il a fallu attendre l'accessibilité du site initialement occupé par des riverains pour des activités génératrices de revenus. Le site de construction est enfin libéré et disponible après la sensibilisation de la communauté sur les avantages du projet sur la population.

De plus, les ressources financières n'ont pas pu être mobilisées dans la période requise pour établir la fiche de disponibilités des crédits, lesquelles ressources sont actuellement disponibles dans le budget 2026 comme le confirme la fiche de disponibilité de crédit et d'engagement de crédit.

4. DAO n° 2/22/021/C-TB/PRMP/SP-PRMPI/SE/CCMP/DST/2025 du 03 décembre 2025 pour la réalisation des missions d'études de faisabilité de contrôle et de suivi des projets d'infrastructures dans la commune de Tori-Bossito.

Les ressources financières n'ont pas pu être mobilisées dans la période requise pour établir la fiche de disponibilité des crédits, lesquelles ressources sont actuellement disponibles dans le budget 2026 comme le confirme la fiche de disponibilité de crédit et d'engagement de crédit.

En effet, pour l'ensemble des marchés soumis pour autorisation, le fait de n'avoir pas obtenu les fiches de disponibilités et d'engagement de crédits qu'après le vote et l'approbation du budget 2026 et la publication tardive du PPM de 2026, la période d'attente pour la disponibilité de site, ont conduit à l'expiration des délais de validité des offres des attributaires provisoires.

Tous ces marchés sont donc reconduits dans le Plan de Passation des Marchés de l'année 2026.

Face à ce dépassement des délais légaux, les attributaires provisoires saisis aux fins de confirmation de leurs prix jusqu'à approbation des contrats, ont accepté de confirmer et de maintenir les prix proposés.

Pour rester conforme aux dispositions en vigueur dans les marchés Publics, je viens par la présente solliciter auprès de votre autorité, la demande de prorogation supplémentaire pour garantir la régularité de la suite des procédures et éviter la reprise intégrale des procédures afin de pouvoir exécuter les travaux pour le bonheur par nos paisibles populations » ;

Qu'il résulte des faits ci-dessus exposés que la demande de la PRMP de la Commune de Tori-Bossito porte sur l'autorisation exceptionnelle de l'ARMP en vue de proroger les délais de validité des offres et propositions des attributaires « LGP CONCEPTION & CONSTRUCTION », « AYOMIDE INTERNATIONAL SARL », « GOLDEN SOLUTIONS », « SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) », « GDTT SARL », « GROUPE CRISTAL SERVICES », Groupement « CECI/MYS-IDEE IC », « KINGBO DE MARDOCHEE », Cabinet « EXPERT DEV SARL » et Bureau d'Etudes « BEI CORP BENIN » et de poursuite des quatre (04) procédures de marchés susmentionnées ;

Considérant les dispositions de l'article 85 alinéas 1 et 2 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin selon lesquelles : « Les marchés publics, selon la qualité

de l'autorité contractante, sont transmis par l'organe de contrôle des marchés publics compétent, après son visa, pour approbation.

Cette approbation doit intervenir dans le délai de validité des offres » ;

Que l'alinéa 4 du même article dispose : « Le refus de visas d'approbation ne peut toutefois intervenir qu'en cas d'absence ou d'insuffisance de crédits (...) » ;

Que de même, l'alinéa 5 de ce même article dispose : « L'autorité contractante peut à titre exceptionnel, quand les conditions l'exigent, demander aux soumissionnaires, la prorogation du délai de validité de leurs offres. Ce délai ne peut excéder quarante-cinq (45) jours calendaires sauf après avis de l'Autorité de régulation des marchés publics à la suite de la confirmation de la validité de l'offre par l'attributaire provisoire » ;

Considérant par ailleurs, les dispositions de l'article 24 alinéa 1^{er} de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin aux termes desquelles : « Les autorités contractantes sont tenues, dans un délai maximal de dix (10) jours calendaires à compter de l'approbation de leur budget par l'autorité compétente, d'élaborer et de soumettre à la cellule de contrôle des marchés publics pour validation, un plan prévisionnel et révisable de passation des marchés publics sur le fondement de leur programme d'activités » ;

Que l'alinéa 3 de ce même article 24 dispose : « Les marchés passés par l'autorité contractante dont les montants prévisionnels hors taxes sont supérieurs au seuil de dispense, doivent avoir été préalablement inscrits dans ces plans prévisionnel ou révisé, à peine de nullité » ;

Qu'en outre, l'article 16 du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix dispose : « Les offres, dans le cadre des sollicitations des prix, doivent rester valides pendant une période n'excédant pas trente (30) jours calendaires » ;

Qu'il ressort des dispositions ci-dessus rappelées que :

- l'approbation des marchés doit intervenir dans le délai de validité des offres ;
- en cas de dépassement des délais de prorogation, l'Autorité de régulation des marchés publics peut accorder un délai de prorogation supplémentaire, sur demande de l'autorité contractante ;

Qu'au regard des dispositions ci-dessus élucidées, l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a établi trois (03) conditions cumulatives obligatoires à satisfaire par l'autorité contractante avant d'autoriser la poursuite d'une procédure pour laquelle le délai de validité des offres a expiré, à savoir :

- 1) l'obtention de la prorogation de la validité de l'offre par l'attributaire désigné jusqu'à l'approbation du marché et ce, après l'épuisement des délais d'attente et des voies de recours éventuels ;
- 2) la preuve de la disponibilité des crédits afférents au marché dans le budget de l'année où le marché est approuvé ;
- 3) l'inscription du marché concerné dans le plan de passation des marchés publics de l'année où le marché est approuvé ;

Considérant qu'en l'espèce, les procédures des marchés concernées sont à la phase de contractualisation : 

Que la PRMP de la commune de Tori-Bossito, en saisissant l'ARMP, a fourni à l'appui de sa requête les preuves de confirmation des prix et d'acceptation de prorogation des délais de validité des offres et propositions de tous les attributaires jusqu'à l'approbation des marchés concernés, à travers les copies des lettres ci-après :

- ❖ Pour l'Appel d'Offres Ouvert National n° T_DST_122441 relatif aux travaux de réhabilitation du Centre de Santé de Tori-gare dans la commune de Tori-Bossito :
 - la lettre n°00/LGP/CONCEPTION/G/2025 du 20 mai 2026 de l'attributaire « LGP CONCEPTION & CONSTRUCTION » ;
 - la lettre sans référence du 20 mai 2026 de l'attributaire « AYOMIDE INTERNATIONAL SARL » ;
 - la lettre n°010/GS/2026 du 19 mai 2026 de l'attributaire « GOLDEN SOLUTIONS » ;
 - la lettre sans référence du 20 mai 2026 de l'attributaire « SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) » ;
- ❖ Pour la Demande de Renseignements et de Prix n°T_DST_122398 relative à la construction partielle de la clôture de l'Ecole Primaire Publique de Dénou dans l'arrondissement d'Azohoue-Aliho, commune de Tori-Bossito (Lot 1) : la lettre n°004/Courriel/2026 du 20 mai 2026 de l'attributaire « GDTT SARL » ;
- ❖ Pour la Demande de Renseignements et de Prix n° T_DST_122507 relative aux travaux de construction d'une place publique à Wanho : la lettre n°034/DG/SA/GCS 2026 du 20 mai 2026 de l'attributaire « GROUPE CRISTAL SERVICES » ;
- ❖ Pour la demande de propositions n° PI_DST_122602 pour la réalisation des missions d'études de faisabilité de contrôle et de suivi des projets d'infrastructures dans la commune de Tori-Bossito :
 - la lettre n°025/2026/CECI/DG/DE/SA du 20 mai 2026 de l'attributaire Groupement « CECI/MYS-IDEE IC » ;
 - la lettre sans référence du 21 mai 2026 de l'attributaire « KINGBO DE MARDOCHEE » ;
 - la lettre n°138/2026/EXP-DEV/DIR/SA du 23 juin 2026 de l'attributaire Cabinet « EXPERT DEV SARL » ;
 - la lettre n°AFR 067-BN/SA/CD/SMQ0209/TORI BOSSITO/V.1-26 du 21 mai 2026 de l'attributaire Bureau d'Etudes « BEI CORP BENIN » ;

Que ces preuves satisfont pour l'ensemble des dix (10) attributaires ci-dessus nommés à la première des conditions établies pour l'obtention des autorisations sollicitées ;

Que les disponibilités de crédit pour l'exécution de tous les lots des quatre (04) marchés sont confirmées par le Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAAF) et le Secrétaire Exécutif (SE), ordonnateur principal du budget de cette commune, en satisfaction de la deuxième condition de recevabilité de sa requête, par les fiches de disponibilité de crédits ci-après :

- Pour l'appel d'offres ouvert national T_DST_122441 relatif aux travaux de réhabilitation du Centre de Santé de Tori-Gare dans la Commune de Tori-Bossito :

- la lettre n°00272 du 14 mai 2026 pour l'attributaire « LGP CONCEPTION & CONSTRUCTION » ;
 - la lettre n°00271 du 14 mai 2026 pour l'attributaire « AYOMIDE INTERNATIONAL SARL » ;
 - la lettre n°00273 du 14 mai 2026 et n°00274 du 14 mai 2026 pour l'attributaire « GOLDEN SOLUTIONS » ;
 - la lettre n°00289 du 10 juin 2026 pour l'attributaire « SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) » ;
- Pour la Demande de Renseignements et de Prix N°T_DST_122398 relative à la construction partielle de la clôture de l'Ecole Primaire Publique de Dénou dans l'arrondissement d'Azohoue-Aliho, commune de Tori-Bossito (Lot 1) : la lettre n°00270 du 07 mai 2026 pour l'attributaire « GDTT SARL » ;
- Pour la Demande de Renseignements et de Prix n° T_DST_122507 relatif aux travaux de construction d'une place publique à Wanho : la lettre n°00287 du 10 juin 2026 pour l'attributaire « GROUPE CRISTAL SERVICES » ;
- Pour le DP n°PI_DST_122602 pour la réalisation des missions d'études de faisabilité de contrôle et de suivi des projets d'infrastructures dans la commune de Tori-Bossito :
- la lettre n°00283 du 10 juin 2026 pour l'attributaire Groupement « CECI/MYS-IDEE IC » ;
 - la lettre n°00285 du 10 juin 2026 et n°00282 du 09 juin 2026 pour l'attributaire « KINGBO DE MARDOCHEE » ;
 - la lettre n°00284 du 10 juin 2026 pour l'attributaire Cabinet « EXPERT DEV SARL » ;
 - la lettre n°00286 du 10 juin 2026 pour l'attributaire Bureau d'Etudes « BEI CORP BENIN » ; ce qui satisfait à la deuxième des conditions établies pour l'obtention des autorisations sollicitées ;

Que les procédures des quatre (04) marchés ayant satisfait aux deux (02) premières conditions sont réinscrites dans le plan de passation des marchés publics de l'année 2026, en satisfaction de la troisième condition requise ainsi qu'il suit :

- au numéro 09, ayant pour références T_DST_122441, pour les attributaires « LGP CONCEPTION & CONSTRUCTION », « AYOMIDE INTERNATIONAL SARL », « GOLDEN SOLUTIONS » et « SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) » des cinq (05) lots de l'appel d'offres ouvert national n°2/22/006/C-TB/PRMP/SP-PRMP/SE/CCMP/RST/2024 du 14 mai 2025 relatif aux travaux de réhabilitation du Centre de Santé de Tori-Gare dans la commune de Tori-Bossito ;
- au numéro 7, ayant pour références T_DST_122398, pour l'attributaire « GDTT SARL » de la Demande de Renseignements et de Prix n°2/22/016/C-TB/PRMP/SP-PRMP du 24 octobre 2024 relatif à la construction partielle de la clôture de l'Ecole Primaire Publique de Dénou dans l'arrondissement d'Azohoue-Aliho, commune de Tori-Bossito (Lot 1) ;
- au numéro 11, ayant pour références T_DST_122507, pour l'attributaire « GROUPE CRISTAL SERVICES » de la Demande de Renseignements et de Prix N°2/22/021/C-TB/PRMP/SP/PRMP/

SE/CCMP/DST/2025 du 03 décembre 2025 relatif aux travaux de construction d'une place publique à Wanho ;

- au numéro 03, ayant pour références PI_DST_122602, pour les attributaires « CECI/MYS-IDEE IC », « KINGBO DE MARDOCHEE », Cabinet « EXPERT DEV SARL » et Bureau d'Etudes « BEI CORP BENIN » du DAO N°2/22/021/C-TB/PRMP/SP-PRMPI/SE/CCMP/DST/2025 du 03 décembre 2025 pour la réalisation des missions d'études de faisabilité de contrôle et de suivi des projets d'infrastructures dans la commune de Tori-Bossito ;

Qu'au regard de ce qui précède et en application des dispositions de l'article 85 alinéas 1, 2 et 5 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, l'ARMP peut autoriser la prorogation des délais de validité des offres et propositions des attributaires : « LGP CONCEPTION & CONSTRUCTION », « AYOMIDE INTERNATIONAL SARL », « GOLDEN SOLUTIONS », « SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) », « GDTT SARL », « GROUPE CRISTAL SERVICES », Groupement « CECI/MYS-IDEE IC », « KINGBO DE MARDOCHEE », Cabinet « EXPERT DEV SARL » et Bureau d'Etudes « BEI CORP BENIN » ainsi que la poursuite des quatre (04) procédures concernées.

EN CONSEQUENCE, EMET L'AVIS CI-APRES :

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) autorise la Personne Responsable des Marchés Publics de la commune de Tori-Bossito à :

- 1- proroger les délais de validité des offres et propositions des attributaires « LGP CONCEPTION & CONSTRUCTION », « AYOMIDE INTERNATIONAL SARL », « GOLDEN SOLUTIONS », « SOCIETE DES INFRASTRUCTURES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) », « GDTT SARL », « GROUPE CRISTAL SERVICES », Groupement « CECI/MYS-IDEE IC », « KINGBO DE MARDOCHEE », Cabinet « EXPERT DEV SARL » et Bureau d'Etudes « BEI CORP BENIN » ;
- 2- poursuivre les procédures de passation :
 - de l'appel d'offres ouvert national n°T_DST_122441 relatif aux travaux de réhabilitation du Centre de santé de Tori-gare dans la commune de Tori-Bossito ;
 - de la demande de renseignements et de prix n°T_DST_122398 relative à la construction partielle de la clôture de l'Ecole Primaire Publique de Dénou dans l'arrondissement d'Azohoue-Aliho, commune de Tori-Bossito (Lot 1) ;
 - de la demande de renseignements et de prix n°T_DST_122507 relative aux travaux de construction d'une place publique à Wanho ;
 - de la demande de propositions n°PI_DST_122602 pour la réalisation des missions d'études de faisabilité de contrôle et de suivi des projets d'infrastructures dans la commune de Tori-Bossito ;


Présidence de la République
Le Président
Seraphin AGBAHOUNGBATA